

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL60

présenté par
Mme Lechanteux, M. Baubry et M. Gillet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 34 BIS, insérer l'article suivant:

La Nation se fixe pour objectif d'augmenter quantitativement et qualitativement sa flotte de Canadairs, en complément des renouvellements nécessaires. En conséquence, la construction dans les plus brefs délais d'une nouvelle base aérienne de la sécurité civile est étudiée par le Gouvernement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à l'intensification des incendies, le périmètre des interventions s'accroît. Lors de l'été 2022 la France entière a été touchée par la multiplication des feux. Il faut aussi prendre en compte que l'Office national des forêts (ONF) alerte régulièrement sur le risque d'intensification des feux dans les années à venir.

C'est pourquoi il est plus que nécessaire que l'Etat investisse pour développer ses moyens aériens de lutte contre les incendies.